

# Communiqué

## Rétrocession du complexe sportif du Groupe Thibault à la Ville de Pincourt

C'est avec regret que le Groupe Thibault en est venu à la conclusion de mettre un terme au projet de parachèvement du Complexe Sportif de Pincourt. Les nouvelles exigences des institutions financières impliquées ont fait en sorte qu'il était difficilement concevable que le projet puisse demeurer viable, d'autant plus que la Ville de Pincourt ne pouvait, selon le cadre légal, consentir auxdites exigences.

Il faut se rappeler que le Groupe Thibault avait débuté les travaux de parachèvement du Complexe Sportif de Pincourt, jusqu'à ce qu'un groupe concurrent, désireux de construire un complexe similaire dans une ville voisine, s'adresse à la Cour supérieure pour contester l'entente intervenue entre le Groupe Thibault et la Ville de Pincourt. Ce concurrent prétextait, entre autres choses, que le complexe n'avait pas été transigé à sa juste valeur, soit une somme de 339 000 \$, avec à charge d'en assurer le parachèvement. Cet investissement représentait, à ce moment, une somme de près de 6 millions de dollars.

Rappelons-nous qu'auparavant, ce même groupe concurrent avait tenté d'acquérir le Complexe pour une somme de 1 \$ et une série de conditions autres, qui ne pouvaient être accordées par la Ville de Pincourt en raison de la législation municipale.

Ceci étant, la Cour supérieure a donné raison à la Ville de Pincourt, mais le groupe concurrent s'est alors adressé à la Cour d'Appel du Québec. La Ville avait préparé une demande d'arrêt des procédures, que la Cour s'apprêtait à examiner, quand le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire s'est immiscé dans le dossier. La Ville a été prise par surprise par cette intervention, d'autant plus qu'elle avait consulté le Ministère avant de procéder à la conclusion de l'entente avec le Groupe Thibault pour s'assurer de la recevabilité de l'entente.

La Cour d'Appel, considérant l'intervention du Ministère, entendit la cause et donna raison à la Ville de Pincourt. La Ville s'est toujours questionnée sur l'approche du Ministère, d'autant plus que plusieurs ententes similaires à celle conclue par la Ville avec le Groupe Thibault avaient obtenu l'aval de ce même Ministère.

Les retards importants dans le projet et l'insécurité que cela aura créée auprès des institutions financières, qui au départ ont toujours des réserves sur ce type d'infrastructure, auront tôt fait de les amener à réviser leur position face au financement et d'exiger des garanties minant la viabilité du projet.

En vertu de l'acte de vente, la Ville se devait de prendre une décision à l'intérieur des cinq ans de la vente. Le conseil municipal a donc pris la décision d'exiger la rétrocession de l'immeuble, pour le prix de vente initial, soit 339 000 \$, moins les taxes dues, pour un montant net de 241 170,06 \$. Ces sommes avaient été provisionnées et sont donc disponibles pour les fins de la rétrocession.

## Communiqué

Le Maire de Pincourt, Monsieur Yvan Cardinal, a été très catégorique quant à l'approche de la Ville pour ce qui est du Complexe Sportif : « Autant nous souhaitons que la communauté puisse se doter d'une telle infrastructure pour le plus grand bénéfice de tous, autant nous avons une responsabilité face à notre population au niveau de notre sécurité financière. Nous évaluons plusieurs approches présentement, mais il est impératif que nous arrivions à une conclusion finale dans le meilleur délai possible ».

Quant à ces diverses possibilités, le directeur général, Monsieur Michel Perrier, a donné cette explication : « Nous évaluons présentement différents scénarios, allant du parachèvement de l'infrastructure, à sa transformation ou carrément à sa démolition. Par le passé, nous avons déjà transigé l'avant du terrain, où s'est construit le projet Onyx. Cette transaction avait rapporté 1,5 million de dollars à la Ville, pour la plus petite portion de ce grand terrain. Nous ne sommes donc pas inquiets pour ce qui est des retombées positives pour la Ville ».

- 30 -